

Contaminants liés aux processus de transformation dans les huiles végétales et les aliments

Mise en garde publique : un colorant interdit, appelé « Soudan rouge IV », décelé dans de l'huile de palme – un nouveau produit concerné (Dernière modification 28.02.2018)

Berne, 31.01.2018 - L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) met en garde contre de l'huile de Palme dans laquelle un colorant interdit, le Soudan rouge IV, a été décelé. Un danger pour la santé ne pouvant être exclu, l'OSAV recommande à la population de ne pas consommer cette huile de palme.

Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires du canton de Vaud a informé l'OSAV de la présence d'un colorant interdit (le Soudan rouge IV) dans de l'huile de palme des marques « ZOMI » et « POLIFUDS »

Les produits concernés sont les suivants :

- **Huile de palme « ZOMI »** – bouteille de 1 l. Date de durée de conservation minimale : 12/2019
- **Huile de palme « ZOMI »** – bouteille de 1 l. Date de durée de conservation minimale : 02/2018
- **Huile de palme « POLIFUDS »** – bouteille de 50 cl. Date de durée de conservation minimale : 02/2018

Composition des huiles végétales par comparaison au beurre

